

## Annonce Phase de Test

L'arrivée de l'éclairage public dans les villes et les campagnes a longtemps été vécue comme un progrès.

Aujourd'hui cette question devient un des enjeux majeurs pour les collectivités territoriales. En effet, les évolutions des coûts et son impact sur l'environnement, amènent les élus à réfléchir sur son optimisation et ses usages.

Une des réponses pour minimiser les dépenses budgétaires, la pollution lumineuse et préserver la biodiversité, est la mise en œuvre de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide donc à titre expérimental (sur 6mois, hors manifestations particulières) de procéder à l'extinction de l'éclairage public de notre commune sur les créneaux où le besoin en éclairage est le moins pertinent :

De \_\_ h à \_\_ h, du jour/mois au jour/mois.

Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune seront modifiées à compter du jour/mois/année. En période de fêtes, en cas d'incidents, l'éclairage pourra être remis en service.

Durant cette période la commune met à disposition de ses habitants divers supports d'échanges afin de connaître l'impact et le ressenti de cette expérience sur leur quotidien :

- Cahier de doléances
- Adresse mail commune...etc

Au terme de cette période d'essai, un bilan sera établi.

Le Maire